
SESSION ANNUELLE 2012 DE LA CONFERENCE PARLEMENTAIRE SUR L'OMC

Revenir aux fondamentaux : relier politique et commerce

Genève, 15-16 novembre 2012

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen

Point 6

PC-WTO/2012/6-Dr
5 octobre 2012

AVANT-PROJET DE DOCUMENT FINAL

*Présenté par le rapporteur du Comité de pilotage de la Conférence,
M. B. Ouattara (Burkina Faso)*

Le texte proposé a été établi par le rapporteur du Comité de pilotage et, sous sa forme actuelle, il relève exclusivement de sa responsabilité. Les parlements sont invités à adresser leurs amendements au projet de texte par écrit au Secrétariat de l'UIP d'ici au 5 novembre 2012. Le Comité de pilotage examinera les amendements proposés à sa session de pré-conférence le 15 novembre et élaborera alors un projet révisé qui sera soumis pour adoption à la Conférence plénière à sa séance de clôture du 16 novembre.

1. Nous restons fermement convaincus de l'intérêt du multilatéralisme. Nous réaffirmons notre attachement à un système commercial multilatéral universel, ouvert, non discriminatoire, équitable et fondé sur des règles, qui contribue concrètement à la croissance économique, au développement durable et à la création d'emplois. Profondément préoccupés par l'absence de tout progrès dans les négociations commerciales du Cycle de Doha, nous insistons sur la nécessité d'apporter une réponse politique à cette situation. Nous pensons que le Cycle de Doha peut encore produire des résultats équilibrés, complets et ambitieux, dans une optique de développement.
2. Depuis la première session de la Conférence parlementaire sur l'OMC, il y a près de dix ans, le commerce international a considérablement évolué. Il s'est régionalisé et est devenu plus complexe et multipolaire. Cette transformation résulte d'une fragmentation croissante de la production sur la chaîne d'approvisionnement mondiale, assortie d'une intensification non négligeable des échanges Sud-Sud. L'architecture actuelle du commerce multilatéral, axée sur l'OMC, continue à jouer un rôle crucial de stabilisateur de l'économie mondiale. La solidité du système commercial actuel, fondé sur des règles, a été attestée durant la crise économique et financière mondiale puisque c'est, dans une large mesure, le respect des règles de l'OMC et des engagements pris dans ce cadre qui a permis de contenir le protectionnisme.
3. Si la crise a accaparé les gouvernants, qui y voient un défi politique majeur, la pensée économique prône désormais le renforcement de la régulation des marchés et un interventionnisme plus pragmatique des Etats. Pour notre part, percevant les signes

annonciateurs d'une nouvelle phase de turbulences et d'un fléchissement important de l'économie, ainsi que de nouveaux bouleversements des marchés mondiaux des capitaux et des biens, une décélération de la croissance et une montée du chômage, nous insistons sur le rôle que joue l'OMC pour préserver le caractère ouvert des marchés mondiaux, trouver des solutions aux problèmes de financement du commerce et mobiliser les énergies autour de l'Aide pour le commerce.

4. Les mutations du commerce international ne sont pas restées sans effet sur la portée des politiques en matière de commerce aux échelons national, régional et international. En effet, la poursuite de la libéralisation des échanges commerciaux, la fluidité des mouvements de capitaux, le développement des infrastructures de transport et celui des technologies de l'information et de la communication sont autant d'éléments qui facilitent les flux commerciaux, où apparaissent des phénomènes nouveaux comme la circulation des biens intermédiaires sur les chaînes de valeur mondiales. Il s'ensuit que la régulation des échanges commerciaux, jadis cantonnée au strict contrôle des importations et exportations, privilégie désormais la compétitivité et la diversification des exportations, conformément aux évolutions de l'économie mondiale.

5. Les politiques en matière de commerce sont définies avant tout à l'échelon national. Il ne s'agit pas uniquement d'élaborer des lois et de ratifier des accords internationaux, mais surtout de créer un environnement qui génère des recettes et incite tous les acteurs – notamment le secteur privé et son épine dorsale, les petites et moyennes entreprises – à anticiper les problèmes et à faire preuve d'innovation. Nous sommes conscients que les bienfaits du commerce ne sont pas systématiques et que le commerce lui-même est une condition nécessaire mais non suffisante pour créer et entretenir la croissance et le développement. Pour porter leurs fruits, les politiques sur le commerce doivent être conçues de manière à refléter les objectifs généraux de développement que sont la réduction de la pauvreté, l'emploi, la capacité à produire, une croissance durable et inclusive, la sécurité alimentaire et énergétique, la santé publique, l'accès aux médicaments et aux prestations essentiels, la lutte contre la corruption, etc. Il importe en outre qu'y soient associées des mesures macroéconomiques appropriées, notamment des politiques budgétaires et monétaires visant expressément à assurer une répartition plus équitable des richesses et à favoriser l'égalité des chances tant au sein des pays qu'entre eux. La polarisation continue à poser problème aux décideurs aux plans national et international.

6. La crédibilité en politique dépend de l'aptitude à engranger des résultats et non à discourir. Si l'on ne parvient pas à remédier à la crise de l'emploi, à stimuler la demande intérieure et à stabiliser le secteur financier, l'économie mondiale risque de connaître une nouvelle récession. Nous insistons sur la nécessité de mettre en œuvre des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, d'emploi et d'aide sociale qui soient intégrées et cohérentes, et qui privilégient la promotion de l'emploi productif, le renforcement des moyens de production et la résistance aux chocs extérieurs. Il faut que le couplage commerce/emploi soit bien pris en compte dans l'ensemble du système commercial multilatéral, sans perdre de vue les normes essentielles relatives au travail.

7. Il est plus difficile, surtout pour les pays les moins avancés qui n'ont pas d'avantage comparatif manufacturier, de convertir en nouveaux emplois les éventuels gains d'efficacité dans les échanges commerciaux. C'est pourquoi nous pensons que la mise en œuvre des politiques de libéralisation du commerce dans les pays en développement devrait pouvoir se faire selon des approches progressives, avec des ajustements modérés du marché du travail et s'accompagner de l'application d'un traitement spécial et différencié, et d'une marge de

manœuvre dans le cadre de l'OMC. Nous partageons l'idée qu'il est nécessaire d'améliorer la coopération et le partenariat sous toutes leurs formes pour le bien du commerce et du développement, et saluons les décisions de la 8^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC quant aux règles d'accession et aux dérogations prévues pour les pays les moins avancés dans le secteur des services.

8. Le vent de changement qui souffle en de nombreux points de la planète est le reflet des aspirations des citoyens à des politiques adaptées favorisant des méthodes participatives et inclusives. Ces exigences sont symptomatiques d'un malaise important à l'égard des orientations politiques et programmes qui se traduisent par une régression sociale. Pour les gouvernants, le moment est venu de renouveler le contrat social qui lie l'Etat et les citoyens, et de reconsidérer les effets d'une mondialisation où le secteur financier est roi. Le défi consiste entre autres à rééquilibrer les systèmes financier et commercial mondiaux pour qu'ils bénéficient aussi aux pauvres.

9. Pour que le commerce contribue effectivement à des modèles de développement plus inclusifs, il faut renforcer la cohérence entre les différentes strates et composantes (multilatérales, régionales, bilatérales et unilatérales) du système commercial international. Par ailleurs, pour que l'OMC reste adaptée face à des réalités économiques en évolution, il faut traiter rapidement les "dossiers du 21^{ème} siècle", à savoir les chaînes d'approvisionnement mondiales, la sécurité alimentaire et énergétique, les changements climatiques et les taux de change.

10. Nous réitérons que, selon nous, l'OMC aurait fort à gagner à posséder une dimension parlementaire concrète et forte. Les parlements ont vocation à exercer un droit de regard sur les négociations commerciales internationales et à veiller à leur transparence et leur équité. Ils sont aussi amenés à superviser l'application des accords internationaux et à suivre le règlement des différends commerciaux dans le cadre de l'OMC. Souhaitant que le système commercial multilatéral profite aux citoyens et que la gouvernance économique mondiale soit plus cohérente, nous réaffirmons que nous sommes prêts à utiliser l'ensemble des outils politiques à notre disposition pour susciter un consensus multilatéral dans le cadre de l'OMC. Nous saisissons cette occasion pour appeler l'OMC à informer plus systématiquement les parlementaires sur les évolutions effectives et émergentes du commerce international et sur les effets positifs des accords commerciaux multilatéraux.

11. Nous nous félicitons de la décision de l'OMC de tenir sa 9^{ème} Conférence ministérielle à Bali (Indonésie), fin 2013. Nous voyons là une nouvelle chance d'insuffler l'élan politique nécessaire à des négociations qui s'enlisent. Nous saisissons cette occasion pour renouveler notre appel aux Membres de l'OMC à consacrer le rôle et la responsabilité des parlementaires en insérant, dans le document final de la prochaine Conférence ministérielle, la phrase suivante : "Il convient de renforcer la transparence de l'OMC en associant les parlements de plus près à ses activités".